

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 9

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à Madame Lucile MOREL
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Délibération n°20231212DEL45

VIE ASSOCIATIVE

Dispositif des Bons associatifs - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Mesdames, Messieurs,

Fidèle à ses engagements en faveur de la vie associative, la Ville a décidé d'apporter une aide à ses habitants dans l'accompagnement de leurs adhésions à une activité associative de leurs communes.

Ce dispositif apporte un soutien aux associations qui les collectent en accordant une participation financière pour une adhésion à une association de la commune.

Rappel du principe

Un bon associatif d'une valeur de 15 euros est accordé à tout brondillant de 0 à 18 ans (inclus) pour toute adhésion à une association de Bron (ayant son siège social à Bron) pour la saison 2023/2024.

Ces bons nominatifs ne sont utilisables que par le bénéficiaire. Un seul bon sera accordé par bénéficiaire.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible à ce bon associatif, le bénéficiaire devra :

- être âgé de 0 à 18 ans (inclus),
- faire une demande d'attribution entre le 1er juin 2023 et le 30 septembre 2023, soit sur le site de la Ville via le portail Toodego Sports, soit en se déplaçant auprès du service vie associative,
- fournir le livret de famille,
- fournir une attestation de domicile datée de moins de 3 mois.

Utilisation du bon :

Toutes les associations répondant aux deux critères suivants peuvent accepter les bons associatifs :

- avoir son siège social à Bron,
- avoir 2 ans d'existence légale.

Ci après, le détail des subventions à attribuer aux associations partenaires de ce dispositif :

Associations	Quantité de bons validés	Montant de la subvention 2023
ACADEMIE D'ESCRIME DE BRON	40	600 €
AMICALE LAÏQUE DE BRON	205	3 075 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE BRON GRAND LYON-ASBGL	76	1 140 €
ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITAIRE LYONNAISE	48	720 €
ASSOCIATION SPORTIVE JOLIOT CURIE	6	90 €
ASUL BASEBALL SOFTBALL	3	45€

BADMINTON EVASION BRON	26	
BRON BASKET CLUB	51	765 €
BRON BOXING ACADEMY	37	555 €
BRON CLUB KARATE	20	300 €
BRON HAND BALL	78	1 170 €
BRON TAEKWONDO	95	1 425 €
BRON TENNIS DE TABLE	12	180 €
BRON VERTICAL	2	30 €
CENTRE SOCIAL GERARD PHILIPPE	180	2 700 €
CLUB TAÏOMA	1	15 €
COLLEGE THÉODORE MONOD	7	105 €
COMITE DE GESTION DU CENTRE AERE BRON PARILLY	7	105 €
ÉCOLE DE MUSIQUE HARMONIE LA GLANEUSE	22	330 €
ENFANTS DES QUARTIERS UNIVERSITAIRES DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE	15	225 €
ENTENTE MUNICIPALE SPORTIVE BRON XV	50	750 €
LE PETIT CONSERVATOIRE	3	45 €
MAISON DES ESSARTS	27	405€
MAISON DES JEUNES LOUIS ARAGON	188	2 820 €
PÔLE EN SCENE	8	120 €
SAFE BY DANCE	15	225 €
SPORTING CLUB BRONN TERRAILLON	66	990 €
TENNIS CLUB DE BRON	23	345 €
VOLLEY BRON LYON LUMIERE	5	75 €
TOTAL	1 316	19 740 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20231212-20231212DEL45-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD